

La Charte Erasmus+ 2014-2020

lundi 28 mars 2016, par [ZUNINO Eric](#)

La Charte Erasmus+ 2014-2020

Pour participer aux différentes actions du programme, les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaires de la Charte Erasmus + pour l'Enseignement supérieur (ECHE). Une nouvelle Charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur (ECHE) est nécessaire pour candidater aux actions destinées au secteur de l'enseignement supérieur sous Erasmus + sur la période 2014-2020. Site de laRetour ligne automatique

Commission européenne et de l'agence Erasmus+ France